

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT  
de Lille**Objet :**Référence :  
2023 / 4 / 4TARIF SORTIE  
A LE MESNIL SUR  
OGER  
LE 23 JUIN 2023DATE DE CONVOCATION  
24 Mai 2023DATE D'AFFICHAGE  
24 Mai 2023EFFECTIF LEGAL DU CONSEIL  
MUNICIPAL : 23NOMBRE  
DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 23

PRESENTS : 14

VOTANTS : 23

NOTA : Le Maire certifie  
que le compte rendu de  
cette délibération a été  
affiché à la porte de la  
Mairie le :**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS****du Conseil Municipal de la Commune de CHERENG**

**L'an deux mil Vingt Trois, le Trente et Un Mai à 19 heures 00 minute,**  
le Conseil Municipal de la Commune de CHERENG s'est réuni au lieu  
ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pascal ZOUTE,  
**Maire**, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance,  
laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à  
la loi.

**Présents** : MM. ZOUTE Pascal, BARBE Eric, BUISSE Jean-Louis, BULTEY  
Dominique, DECALONNE Jean-Louis, DELBROUCQ Damien, DEMOYER  
Pascaline, DUBOIS Laurent, HERBAUT Pierrette, RECLOUX Hélène, SCELLIER  
Fabienne, SCHIRMER Lucie, WAQUET Johanne, WATTEAU Bernard

**Absents excusés :**

M. CRINCKET Claude donne pouvoir de vote à Mme HERBAUT Pierrette  
Mme DESROUSSEAU Patricia donne pouvoir de vote à Mme BULTEY  
Dominique  
Mme DYRDA Aurélie donne pouvoir de vote à M. DUBOIS Laurent  
M. GHESTEM Charles-Edouard donne pouvoir de vote à Mme SCELLIER  
Fabienne  
M. LLANES David donne pouvoir de vote à M. BARBE Eric  
Mme LOUNICI Bérengère donne pouvoir de vote à Mme RECLOUX Hélène  
Mme MELI Odette donne pouvoir de vote à M. BUISSE Jean-Louis  
M. REVEILLON Eric donne pouvoir de vote à M. DECALONNE Jean-Louis  
Mme WAUCQUIER Isabelle donne pouvoir de vote à M. ZOUTE Pascal

**Absent :**

**A été nommé secrétaire** : M. DELBROUCQ Damien

L'Assemblée est informée qu'une sortie à Le Mesnil-sur-Oger (Marne) est  
organisée le 23 Juin 2023. Durant cette sortie, une visite du musée ainsi qu'un  
repas au restaurant du "Château de Villers-aux-Bois" sont prévus.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :

- transport + visite + repas : 87 euros par personne

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, la proposition est adoptée à  
l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Pascal ZOUTEParaphe *pt*